

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif Ex-CCBNM

Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

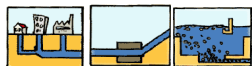
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	14
2.3.	Recettes	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	17
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	19
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	19
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	20
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	20
4.	Financement des investissements	22
4.1.	Montants financiers.....	22
4.2.	Etat de la dette du service	23
4.3.	Amortissements	23
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	23
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : COGNY, DENICE, LACENAS, MONTMELAS-SAINT-SORLIN, RIVOLET, SAINT-CYR-LE-CHATOUX

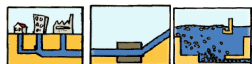
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : ci-dessous Non

SAINT CYR LE CHATOUX : le 21 Juillet 2006,
RIVOLET : le 31 Août 2006,
MONTMELAS : le 9 Août 2006,
LACENAS : le 17 Août 2006,
DENICE : le 23 Août 2006,
COGNY : le 01 Août 2006.

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 26/02/2007. Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 1 Avril 2007
- Date de fin de contrat initial : 31 mars 2016
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2016
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - 1^{er} avenant : intégration de nouveaux ouvrages
 - 2^{ème} avenant : prolongation du délai du contrat au 31/12/2016 et intégration de nouveaux ouvrages.
- Nature exacte de la mission du prestataire : gestion et continuité du service public de l'assainissement collectif (collecte, transport et épuration)

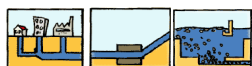
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 674 habitants au 31/12/2015 (4 592 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 359 abonnés au 31/12/2015 (1 129 au 31/12/2014).

Une erreur existe dans l'évaluation du nombre d'abonnés de 2014 fourni par le délégataire (1 129 abonnés) car il ne comprend pas les abonnés desservis en eau potable par le syndicat mixte des eaux du centre Beaujolais (SMECB). En les intégrant le nombre d'abonnés en 2014 passe de 1 129 à 1 304.

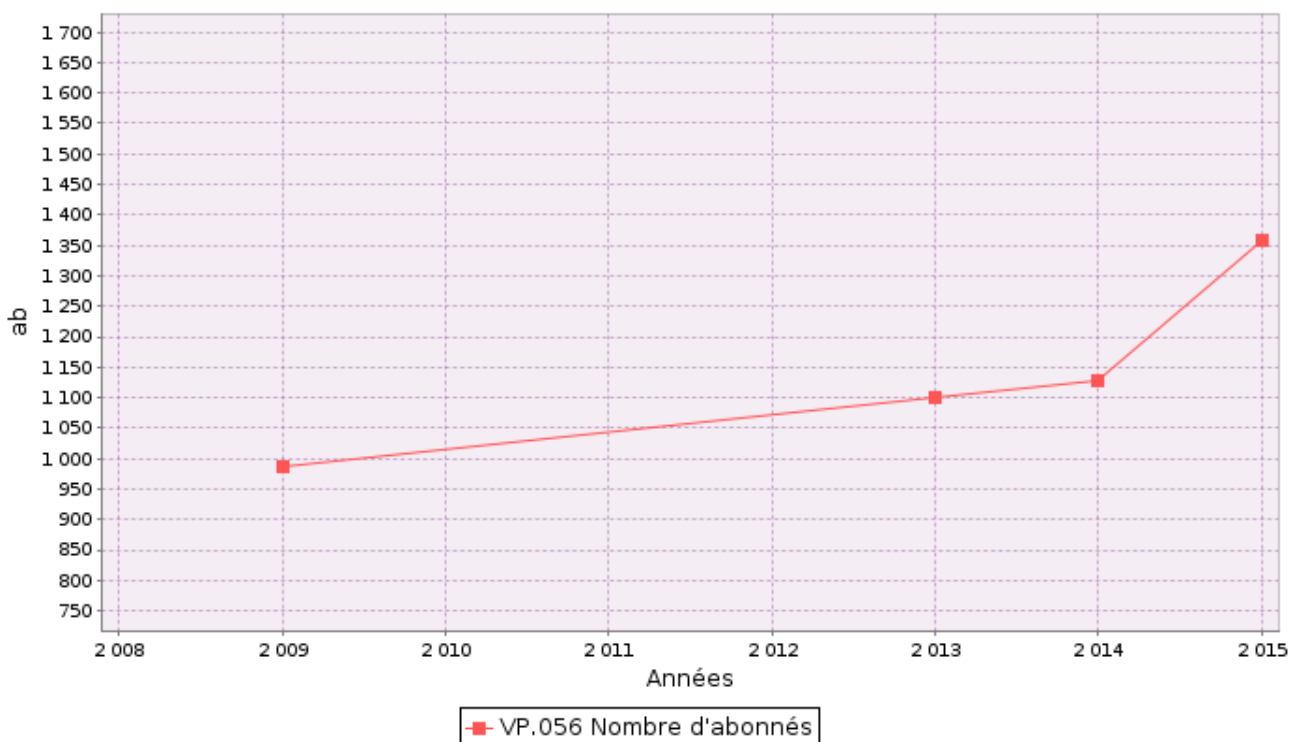
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
COGNY	231	291	0	291	
DENICE	322	396	1	397	
LACENAS	331	382	1	383	
MONTMELAS-SAINTE-SORLIN	111	148	3	151	
RIVOLET	119	123		123	
SAINT-CYR-LE-CHATOUX	15			14	
Total	1 129			1 359	20,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 360 abonnés.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 29,31 abonnés/km) au 31/12/2015. (28,08 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,44 habitants/abonné au 31/12/2015. (4,07 habitants/abonné au 31/12/2014).

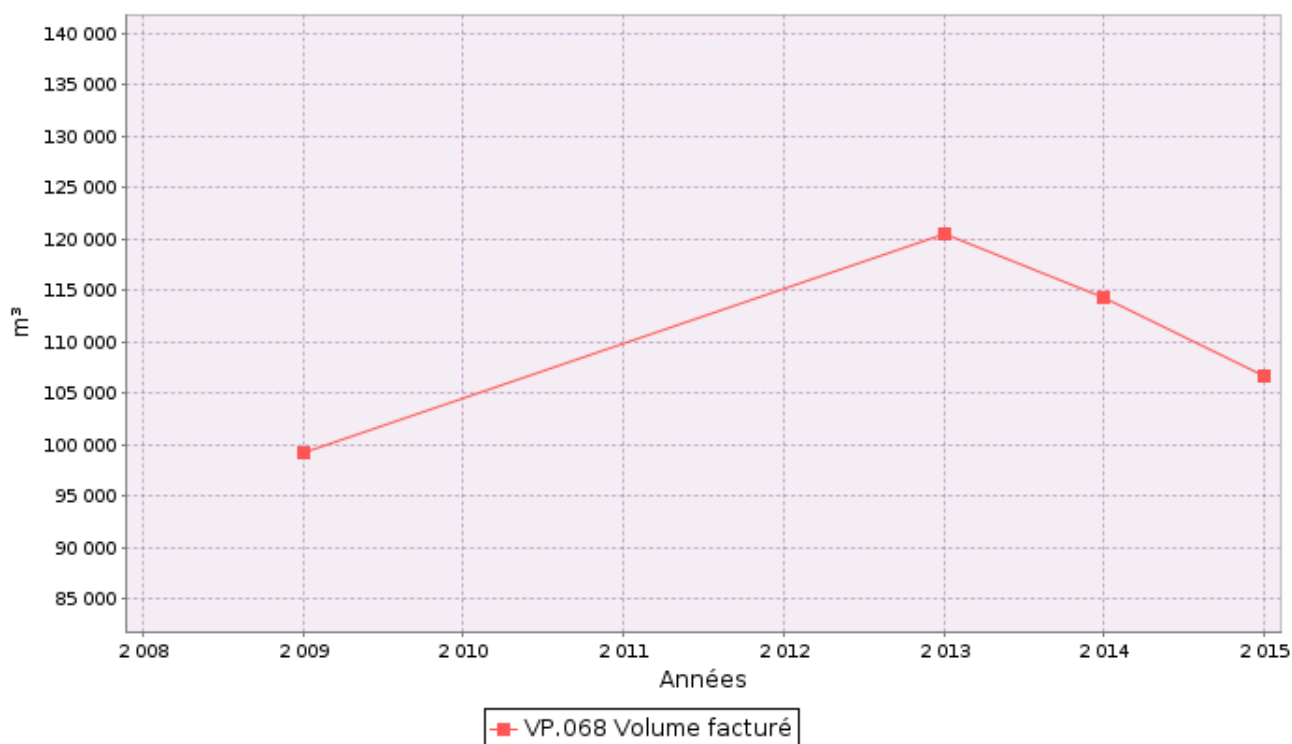


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	114 326	106 679	-6,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2015 (5 au 31/12/2014).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 10,16 km de réseau unitaire hors branchements,
- 30,3 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements et 1,273 km de réseau de refoulement, soit un linéaire de collecte total de 40,46 km (40,2 km au 31/12/2014) (hors réseau de refoulement).

13 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'ouvrage	Localisation
DO1 : Déversoir d'orage	Voie communale n°2 Montmelas ST SORLIN
DO2	Devant l'église M ST SORLIN
DO3	CD n°44 de Beauregard M ST SORLIN
DO4	CD n°76 DENICE
DO5	Dans un champ près de la VC n°426
DO6	Rue principale COGNY
DO7	Ancienne STEP de Bionnay
DO8	VC n°403 du Morgon COGNY
DO9	Champ de la Croix (trop plein du POR2)
POR 1 pompe de relevage	Bionnay LACENAS
POR 2	Champ de la Croix (DENICE LACENAS)
POR 3	Les Louattes DENICE
POR 4	La Fouillouse RIVOLET

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Lacenas Thoiry
Code Sandre de la station : 060969105002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service			01/01/1980										
Commune d'implantation			LACENAS (69105)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1 400										
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			280										
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 05 juillet 2011											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur				le Morgon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) Arrêté du 22/06/2007 / Exigences locales				et / ou				Rendement (%) Arrêté du 22/06/2007 / Exigences locales			
DBO ₅		35 / 6				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60 / 95,2			
DCO		200 / 30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60 / 90,4			
MES		- / 35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50 / 79,1			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		- / 2				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				- / 93,6			
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		- / 0,2				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				- / 95,9			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle en sortie		Oui ERU Non en locale		3	97,29	30	89,45	10,86	90,97	3,7	90,50	1,9	52,88

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux
Code Sandre de la station : 060969192001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			18/11/2013								
Commune d'implantation			RIVOLET (69167)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			110								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			17								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Nizerand					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) ERU / Locale				et / ou				Rendement (%) ERU / Locale	
DBO ₅		35 / 35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60 / -	
DCO		200 / 125				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60 / -	
MES		- / 50				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50 / -	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/06/2015	OUI	3		36		4		28,6		6,2	

STEU N°3 : Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres
Code Sandre de la station : 060969074004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/04/2008								
Commune d'implantation			DENICE (69074)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			4500								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			720								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du .08 février 2011								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Le Nizerand					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) ERU / Locale				et / ou				Rendement (%) ERU / Locale	
DBO ₅		25 / 6				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95 / 97,9	
DCO		125 / 30				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		91 / 95,3	
MES		35 / 35				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90 / 89,3	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK		- / 2				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		- / 97,2	
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt		- / 0,2				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		- / 98,8	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle en sortie	Oui ERU NON en locale	4	97	34	91	5	98	21	53	0,3	93

Les bilans de pollution mensuels réalisés sur la station d'épuration des Bruyères montrent que les rendements sur les différents paramètres analysés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 2007. Par contre les rendements et les concentrations sur les paramètres du Phosphore et de l'azote ne respectent pas les exigences locales de la police de l'eau. Concernant le paramètre Phosphore la mise en place d'une unité de dephosphation (mise en service en juin 2014) a permis d'améliorer les résultats concernant le traitement du Phosphore

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station d'épuration de Lacenas Thoiry (Code Sandre : 060969105002)	16	39
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux (Code Sandre : 060969192001)	0	0,02
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres (Code Sandre : 060969074004)	33	34
Total des boues produites	49	73,02

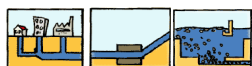
1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station d'épuration de Lacenas Thoiry (Code Sandre : 060969105002)	2	8,1
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux (Code Sandre : 060969192001)	0	0,02
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres (Code Sandre : 060969074004)	12,768	11
Total des boues évacuées	2	19,1

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif HT pour une maison individuelle (PAC) ⁽¹⁾	2 291,67	2 291,67
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	55 €	55 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,73 €/m ³	0,73 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	44,06 €	44,39 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,6766 €/m ³	0,6937 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,155 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre :	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 17/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

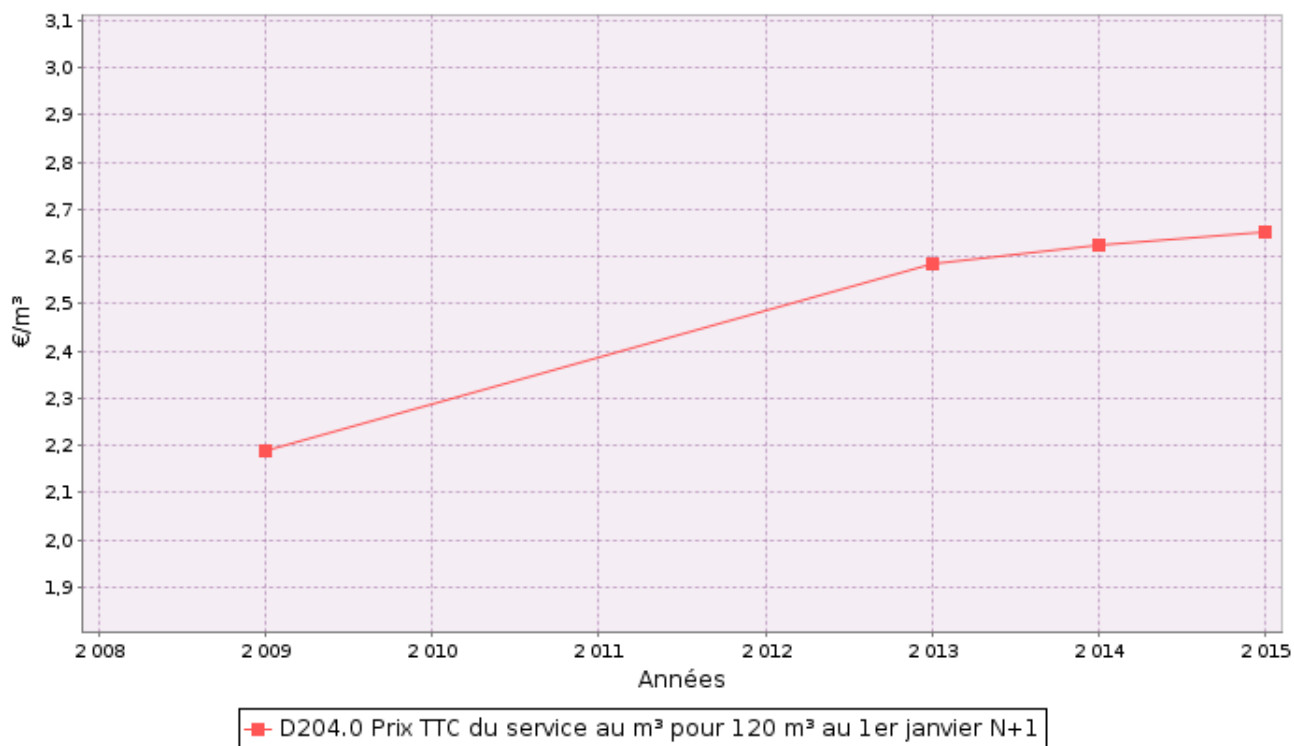
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	55,00	55,00	0%
Part proportionnelle	87,60	87,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	142,60	142,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	44,06	44,39	0,8%
Part proportionnelle	81,19	83,24	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	125,25	127,63	1,9%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	19,20	3,2%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	28,65	28,94	1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,25	48,15	1,9%
Total	315,10	318,38	1%
Prix TTC au m³	2,63	2,65	0,8%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m ³	Prix au 01/01/2016 en €/m ³
COGNY	2,63	2,65
DENICE	2,63	2,65
LACENAS	2,63	2,65
MONTMELAS-SAINT-SORLIN	2,63	2,65
RIVOLET	2,63	2,65
SAINT-CYR-LE-CHATOUX	2,63	2,65

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	154 125	146 296	- 5,1
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	132 706	128 551	- 3,1
Recettes liées aux travaux	28 628	30 930	+ 8,0
Produits accessoires	41 185	41 839	+ 1,6
Total autres recettes	69 813	72 769	+ 4,2
Total des recettes	202 519	201 320	- 0,5

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau y compris redevance agence de l'eau (hors recettes liées aux travaux à titre exclusif) au 31/12/2015 : 333 071 € (342 919 au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100 % des abonnés potentiels (1 160 abonnés potentiels) (97,33% pour 2014).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	29

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration de Lacenas Thoiry	21	100	100
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux	6	100	100
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres	76	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2014).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration de Lacenas Thoiry	21	100	100
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux	6	100	100
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres	76	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2014)

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration de Lacenas Thoiry	21	100	100
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux	6	0	100
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres	76	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2014).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Lacenas Thoiry :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		8,1

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,02
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,02

Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres :

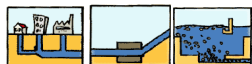
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		11

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	235 523,50
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les travaux d'investissement sur les réseaux CAVBS sont récapitulés dans le tableau suivant :

	Commune	Localisation	Nature des travaux	Linéaire de conduite remplacé (mL)	Date de réalisation des travaux	Montant des travaux €HT
Ex CCBNM	Cogny	Montée St Guibert	Amélioration de la collecte des EP	EU créé : 40	Dernier trimestre 2015	27 000
		Les Meules	Déconnexion fossé du réseau unitaire	EP créé : 42	Dernier trimestre 2015	13 223,50
	Lacenas	Chemin des rousselles	Mise en séparatif	81	Dernier trimestre 2015	47 000
	Lacenas	Travaux divers	Renouvellement, réhabilitation			50 000
	Montmelas	St Bonnet	Réhabilitation du réseau	91 m	Octobre 2015	9300
		Déversoir d'orage n°3	Maîtrise des rejets par temps sec (lame déversante)	/	Décembre 2015	1 000
	Rivolet	Hameau du moulin	Mise en séparatif	EU : 114 EP : 6	Dernier trimestre 2015	75 000
	Rivolet	Hameau du moulin	Amélioration de la collecte des EP	EP créé : 20	Dernier trimestre 2015	8 000
	Rivolet	Rue de Thizy	Réhabilitation du réseau	24	Octobre 2015	5000
	Denicé	Station des Bruyères	Reprise de l'étanchéité du canal de sortie et de la canalisation de rejet avec création d'un regard de visite			6 585,4

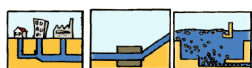
4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		955 807,27	879 563,85
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	73 490 06	76 243,42
	en intérêts	43 317,08	40 502,29

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 106 836,96 € (92 003,76 € en 2014).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Estimations H.T.
LACENAS	CLOS GERBON RD 76 NORD	Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif et pluvial	109 505
DENICE	Centre Bourg	Mise en séparatif	201 000
LACENAS	STEP de Thoiry	Etude concernant la réhabilitation de la station	-
Ex-CCBNM		Schéma directeur eaux pluviales	-
Ex-CCBNM		Mise à niveau des équipements d'autosurveillance	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Commune	Localisation	Description succincte	Montant estimé (€ HT)
			Part AVBS
Montmelas	totalité commune	Suppression rejets directs	55 270
Denice	amont STEP Bruyeres	Mise en place d'un dessableur	33 000
Cogny	Les Meules	Deconnexion du fosse pluvial du reseau UN	14 966
Cogny	Rue Mont st Guibert amont DO6	Deconnexion du fosse pluvial du reseau UN	40 260
Denice	rue du cimetiere	Deconnexion du fosse pluvial du reseau UN	34 584
Lacenas	rue du lavoir / avenue de l'Europe	Remplacement du reseau	68 002
Rivolet	Tronçon le moulin	Mise en separatif et remplacement reseau	53 658
Montmelas	D649 aval DO2	Investigations Remplacement du reseau	669
Montmelas	D649 aval DO2	Travaux Remplacement du reseau	36 344
Lacenas	CD Arbresle Nord	Remplacement du reseau	109 505
Lacenas	CD Arbresle Sud	Remplacement du reseau	102 036
Lacenas	D84 route château de Bionnay	Remplacement du reseau	65 467
Lacenas	Morgon - branche Les Saignes	Investigations Remplacement reseau EU	1 650
Lacenas	Morgon - branche Les Saignes	Travaux Remplacement reseau EU	70 125
Denice	D504	Deconnexion du fosse pluvial	2 420
Lacenas	Morgon branche aval	Remplacement reseau EU	184 470
Lacenas	Morgon branche amont	Remplacement reseau EU	177 606
Montmelas	Maison neuves	Investigations Remplacement reseau	1 496
Montmelas	Maison neuves	Travaux Remplacement reseau	97 240
Denice	amont STEP Bruyeres	Mise en place Bassin d'orage	99 000
Lacenas	amont STEP Thoiry	Mise en place Bassin d'orage	99 000
Lacenas	Bionnay Montauzan	Investigations Remplacement reseau EU	3 467
Lacenas	Bionnay Montauzan	Travaux Remplacement reseau EU	143 627
Cogny	Cogny	Option : remplacement tronçon thalweg si pas de mise en separatif de Cogny	217 426
Montmelas	St Bonnet	Mise en separatif	95 480
Rivolet	Rivolet	Mise a niveau regard sous enrobe	17 600
Lacenas	Lacenas	Mise a niveau regard sous enrobe	8 800
Denice	branche D76	Mise en separatif	201 498
Cogny		Mise a niveau regard sous enrobe	35 200
Montmelas		Mise a niveau regard sous enrobe	17 600
Lacenas	route de Chazier	Investigations Remplacement reseau EU	3 353

<i>Lacenas</i>	<i>route de Chazier</i>	<i>Travaux Remplacement reseau EU</i>	<i>142 494</i>
<i>Lacenas</i>	<i>CD Arbresle</i>	<i>Remplacement reseau EU</i>	<i>360 492</i>
<i>Denice</i>	<i>Maison neuves - partie amont</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>110 770</i>
<i>Denice</i>	<i>Maison neuves - raccordement au reseau en amont DO4</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>111 980</i>
<i>Lacenas</i>	<i>Chemin des Rousselles</i>	<i>Investigations Remplacement reseau EU</i>	<i>5 469</i>
<i>Lacenas</i>	<i>Chemin des Rousselles</i>	<i>Travaux Remplacement reseau EU</i>	<i>276 854</i>
<i>Lacenas</i>	<i>Lacenas</i>	<i>Option : remplacement des PR de Bionnay et Champ de la Croix</i>	<i>38 500</i>
<i>Montmelas</i>	<i>partie aval Montmelas St Sorlin</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>273 284</i>
<i>Montmelas</i>	<i>partie amont Montmelas St Sorlin</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>275 924</i>
<i>Denice</i>	<i>Louattes</i>	<i>Investigations Deconnexion ECP</i>	<i>2 514</i>
<i>Denice</i>	<i>Louattes</i>	<i>Travaux Deconnexion ECP</i>	<i>227 480</i>
<i>Cogny</i>	<i>Rue Mont st Guibert</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>118 862</i>
<i>Cogny</i>	<i>branche Les Meules</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>84 278</i>
<i>Cogny</i>	<i>branche Thalweg</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>78 712</i>
<i>Cogny</i>	<i>branche D84</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>83 343</i>
<i>Cogny</i>	<i>branche amont Cogny</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>102 908</i>
<i>Lacenas</i>	<i>STEP de Thoiry</i>	<i>Rehabilitation STEP de Thoiry</i>	<i>197 120</i>
<i>Cogny</i>	<i>branche R48</i>	<i>Mise en separatif</i>	<i>82 122</i>
<i>Cogny</i>	<i>tronçon Grands Maisons</i>	<i>Investigations Remplacement reseau</i>	<i>2 363</i>
<i>Cogny</i>	<i>tronçon Grands Maisons</i>	<i>Travaux Remplacement reseau</i>	<i>149 149</i>
<i>Denice</i>	<i>Denice</i>	<i>Mise en separatif complete</i>	<i>135 102</i>
<i>Lacenas</i>	<i>Lacenas</i>	<i>Investigations Remplacement reseau</i>	<i>5 082</i>
<i>Lacenas</i>	<i>rue du Grand Cuvier</i>	<i>Travaux Remplacement reseau</i>	<i>46 563</i>
<i>Lacenas</i>	<i>VC de Massoniere</i>	<i>Travaux Remplacement reseau</i>	<i>43 197</i>
<i>Lacenas</i>	<i>rue du Château de Bionay</i>	<i>Travaux Remplacement reseau</i>	<i>27 489</i>
<i>Lacenas</i>	<i>Montauzan</i>	<i>Travaux Remplacement reseau</i>	<i>90 107</i>
<i>Lacenas</i>	<i>autres tronçons Lacenas</i>	<i>Travaux Remplacement reseau</i>	<i>21 830</i>

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 3 demandes d'abandon de créance et en a accordé 3.

284 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0026 €/m³ pour l'année 2015 (0,0016 €/m³ en 2014).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 592	4 674
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2	19,1
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,63	2,65
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,33%	____%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	29
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0016	0,0026